ITUC - Africa

AFRICAN
REGIONAL
ORGANISATION



President Présidente

Akhator Joel ODIGIE

Akhator Joel ODIGIE General Secretary Secrétaire Général

Martha Tinny MOLEMA

CSI - Afrique

Route Internationale d'Atakpamé Centre FOPADESC Agoè – Nyivé B.P.: 4401 – Tel.: 00228 22 25 03 90 LOME - TOGO

Email: info@ituc-africa.org
Web: www.ituc-africa.org

ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE

La CSI-Afrique condamne fermement l'acte odieux de la police kenyane qui a tiré sur le Dr Davji Atellah, Secrétaire général du KMPDU, lors d'une manifestation pacifique.

L'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique, https://www.ituc-africa.org/), exprime sa profonde consternation et sa condamnation face à l'acte répréhensible de la police kenyane qui a tiré sur le Dr Davji Atellah, Secrétaire général du Syndicat des médecins, pharmaciens et dentistes du Kenya (KMPDU), lors de ce qui devrait être une manifestation pacifique.

La CSI-Afrique se joint à la Central Organisation of Trade Union (COTU) - Kenya pour condamner fermement l'usage excessif de la force par la police, en violation flagrante des principes internationaux. Cet incident enfreint non seulement les principes consacrés par la Convention de l'OIT sur la liberté d'association, mais il porte également atteinte au droit à la liberté syndicale et au droit à la négociation collective, garantis par diverses conventions internationales.

La Constitution kenyane et la Convention 87 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical énoncent explicitement le droit des travailleurs de former des syndicats et d'y adhérer sans ingérence. Ces cadres juridiques permettent également aux organisations de travailleurs de mener leurs activités en toute liberté et sans ingérence. Les blessures par balle infligées au Dr Atellah, qui dirigeait une manifestation pacifique, vont directement à l'encontre de ces principes et mettent en évidence la nécessité urgente de responsabilité et de respect des droits de l'homme fondamentaux. Cette fusillade est une provocation irréfléchie et insensée que nous condamnons avec la plus grande fermeté.

Le Syndicat des médecins, pharmaciens et dentistes du Kenya (KMPDU) est à l'avant-garde de ceux qui plaident en faveur de conditions de travail équitables et du recrutement d'internes en médecine. Le rôle de leader joué par le Dr Atellah lors de la marche pacifique souligne la nécessité de protéger les droits aux rassemblements pacifiques et à la liberté d'expression.

La CSI-Afrique appelle le gouvernement kenyan à mener une enquête rapide et transparente sur cet incident troublant et à veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes et soient traduits en justice. Nous demandons instamment au gouvernement de réaffirmer son engagement à respecter les normes internationales du travail et les droits de l'homme, ainsi que de créer des conditions permettant aux travailleurs d'exercer leurs droits sans crainte de représailles.

En conclusion, la CSI-Afrique exprime sa solidarité avec le Syndicat des médecins, pharmaciens et dentistes du Kenya (KMPDU) et demande qu'il soit immédiatement mis fin à tous les actes de violence dirigés contre les travailleurs de la santé, en insistant sur la nécessité de respecter et de faire respecter les conventions internationales du travail et les normes en matière de droits de l'homme. Il est impératif que les demandes des travailleurs de la santé qui protestent soient traitées de façon raisonnable et urgente.



Publié à Lomé, Togo, le 29 février 2024.